REGLEMENT DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

Afin d'accueillir les enfants dans les meilleures conditions possibles, nous nous voyons dans l'obligation d'instaurer un règlement de l'accueil de loisirs Tom Pouce.

MODALITES D'INSCRIPTION

L'ALSH Tom Pouce accueille les enfants de 3 à 11 ans, scolarisés et résidants à Rieux ou scolarisés à Rieux et ne résidants pas à Rieux.

Pour des raisons d'organisation du service nous vous demandons d'inscrire vos enfants par mail ou par bulletin **AVANT 18H30 LE MERCREDI 27 MARS** *seront possibles en fonction des capacités d'accueil de la structure.*

Pour que votre enfant puisse être accueilli, il est IMPERATIF de compléter le dossier unique et de fournir les pièces demandées.

Le règlement complet de la structure est disponible en téléchargement sur le site internet de la commune de Rieux.

ATTENTION:

Toute journée réservée à l'accueil de loisirs sera facturée (sauf pour raison médicale sur présentation d'un certificat médical au nom de l'enfant ou annulation signalée au responsable de l'accueil au plus tard 3 jours ouvrables avant le jour concerné).

En signant ce bulletin d'inscription, j'atteste avoir pris connaissance du règlement de l'accueil de loisirs :

Le : ***Signature:***

LES SORTIES et MOMENTS FORTS

Les Lutins (nés en 2018-2019-2020)

- Poney -
Mardis 9 et 16 AVril
(départ 9h30 - retour 12h00)
En fonction des effectifs, un roulement sera mis en place. Chaque enfant y participera au moins 1 fois

- Piscine -
Lundi 15 Avril
(9h45 -12h00)
(maillot, bonnet de bain, serviette)

- Bibliothèque + Pique-Nique -
Jeudi 18 Avril
(départ 9h30 - retour 13h30)
Prévoir un pique-nique et une gourde dans un sac à dos isotherme

- Rencontres -
Dates: Voir programme détaillé
Des rencontres sont organisées avec:
La crèche, l'Ehpad et l'association du Bistrot d'Autrefois

Les Elfes (nés 2016-2017)

- Poney -
Jeudi 11 Avril
(départ 9H30 - retour12H)

- Piscine -
Mercredis 10 et 17 Avril
(9h45-12h)
(maillot, bonnet de bain, serviette)

- Bibliothèque + Pique-Nique -
Jeudi 18 Avril
(départ 9h30 - retour 17h00)
Prévoir un pique-nique, une gourde et le goûter dans un sac à dos isotherme

- Rencontres -
Dates: Voir programme détaillé
Des rencontres sont organisées avec:
L'association des ainés, l'Ehpad et la Halte Répit

Les Enchanteurs (nés en 2012-2013-2014-2015)

- Poney -
Jeudi 18 Avril
(départ 9H30 - retour12H)

- Piscine -
Mardi 16 Avril
(9h45-12h00)
(maillot, bonnet de bain, serviette)

- Rencontres -
Dates: Voir programme détaillé
Des rencontres sont organisées avec:
L'association des Ainés, L'association du Bistrot d'Autrefois et l'ASEI.

- Course d'orientation -
Jeudi 11 Avril
(10h00 - 17h00)
Prévoir un pique-nique, une gourde et le gouter dans un sac à dos isotherme

POUR TOUS

- GRAND JEU -
Lundi 8 Avril
(9h00—12h00)
Grand jeu avec plusieurs défis coopératifs. L'objectif, gagner ensemble le socle de la flamme Olympique et reconstituer le puzzle des valeurs!

- JOURNEE COMMUNE -
Vendredi 19 Avril
De *(9h00—17h00)*
Le matin: Confection du repas avec une spécialité de chaque continent représentant les 5 anneaux olympiques
L'après-midi: Réalisation d'un arbre représentant l'unité entre les différents pays participants aux JO

Le planning détaillé des activités est disponible en téléchargement sur le site internet de la commune de Rieux: www.mairie-rieux-volvestre.fr. Ils pourront être modifiés en fonction des conditions sanitaires, des conditions météorologiques et des effectifs accueillis.

LES VACANCES A TOM POUCE

La Flamme Olympique et Ses Valeurs

AVRIL 2024

ACCUEIL DE LOISIRS

Tom Pouce

Mairie de Rieux Volvestre
Place Montseigneur Lastic - 31310 RIEUX
Tel.: 05.61.98.46.46

LE PROJET

Les jeux Olympiques

Bonjour à tous, je m'appelle Tom!
J'ai appris que les jeux olympiques 2024 se dérouleront en France et que la Flamme olympique passera dans notre village.
Oui oui, à Rieux-Volvestre!
Je vais vous accompagner tout au long de l'année dans cette merveilleuse aventure.

« La Flamme Olympique et ses Valeurs »

Ces vacances commenceront par un grand jeu coopératif.
Votre objectif, réussir ensemble à récupérer le socle de la flamme olympique et reconstituer le puzzle des valeurs des JO. Par la suite, avec l'aide des différentes personnes que vous rencontrerez tout au long de cette période, vous devrez reconstituer la flamme olympique

L'ALSH TOM POUCE

HORAIRES

OUVERTURE: 7H30
Accueil de 7H30 à 9H30
(Hors horaires spécifiques sorties)

FERMETURE: 18H30
Départ de 17H00 à 18H30
(Hors horaires spécifiques sorties)

CONTACT

Accueil de Loisirs Tom Pouce
Le Plan d'eau
31310 RIEUX VOLVESTRE

Port.: 06.13.14.24.19
ALSH: 05.61.87.58.70 *(heures d'ouverture de l'accueil)*
Mairie: 05.61.98.46.46 *(hors horaires d'ouverture)*

service.enfance@mairie-rieux-volvestre.fr

LES TARIFS

		TARIFS en € EN VIGUEUR AU 1er JANVIER 2021 EN FONCTION DES QUOTIENTS FAMILIAUX CAF					
		QF <401	400<QF<601	600<QF<801	800<QF<1201	1200<QF<1601	QF >1600
Enfant résidant à Rieux	J	9,50	10	10,50	11	11,50	12
	1/2 J	5,25	5,50	5,75	6	6,25	6,50
Enfant ne résidant pas à Rieux	J	11,50	12	12,50	13	13,50	14
	1/2 J	6,25	6,50	6,75	7	7,25	7,50

* Réductions CAF pour QF<800 non déduites

BULLETIN D'INSCRIPTION

Je soussigné(e): .....
Déclare inscrire (nom et prénom de l'enfant) :
.....
Né(e) le: .....

A L'ACCUEIL DE LOISIRS TOM POUCE

Adresse: .....
.....
Ville: .....
Tel Port. ...../...../...../...../.....
Tel. Prof. ...../...../...../...../.....

INDIQUEZ CI-DESSOUS LES JOURS OU L'ENFANT SERA PRESENT:

	M	AM	J
LUNDI 08 AVRIL	☐	☐	☐
MARDI 09 AVRIL	☐	☐	☐
MERCREDI 10 AVRIL	☐	☐	☐
JEUDI 11 AVRIL	☐	☐	☐
VENDREDI 12 AVRIL	☐	☐	☐
LUNDI 15 AVRIL	☐	☐	☐
MARDI 16 AVRIL	☐	☐	☐
MERCREDI 17 AVRIL	☐	☐	☐
JEUDI 18 AVRIL	☐	☐	☐
VENDREDI 19 AVRIL	☐	☐	☐

«M»: *« Matin »: l'enfant est présent en demi journée sans repas. Il est récupéré avant 12H15.*
« AM »: *« Après-midi » L'enfant est présent en demi journée sans repas. Il arrive à partir de 13H15.*
« J »: *« Journée » Votre enfant est inscrit pour la journée complète avec le repas. Il peut arriver entre 7H30 et 9H30 et est récupéré entre 17H et 18H30.*

Votre enfant suit-il un régime alimentaire particulier? OUI NON
Si oui, précisez: .....
(En cas de PAI, il est obligatoire de fournir le PAI, l'ordonnance et le traitement à la responsable de la structure le 1er jour de présence)
.....

T. S.V.P